



Government
of Canada
Office of the Federal
Ombudsperson for Victims
of Crime

Gouvernement
du Canada
Bureau de l'ombudsman
fédéral des victimes
d'actes criminels

CAHIER D'INFORMATION à l'intention de la sous-ministre de la Justice et sous-procureure générale du Canada

BUREAU DE L'OMBUDSMAN FÉDÉRAL DES
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Heard. Respected. **VICTIMS FIRST.**
Écoutées. Respectées. **LES VICTIMES D'ABORD.**



Canada

TABLE DES MATIÈRES

NOTRE OMBUDSMAN 2

À PROPOS DU BUREAU 2

 MANDAT 2

 RÔLES ET POUVOIRS CLÉS 3

 EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS 3

 BUDGET 4

 RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS 4

 NOS CERCLES CONSULTATIFS..... 5

LOIS APPLICABLES 5

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS DES VICTIMES (CCDV) 6

 AUTRES INSTRUMENTS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE : 6

ACTIVITÉS DU BOFVAC : 6

 EXAMEN DES PLAINTES ET GESTION DES DOSSIERS..... 6

 ENQUÊTES SYSTÉMIQUES 7

 AFFAIRES PARLEMENTAIRES 8

PRIORITÉS DU BOFVAC 8

 AMÉLIORER LES DROITS DES VICTIMES..... 8

 ENQUÊTE SYSTÉMIQUE SUR LE TRAITEMENT DES SURVIVANT.E.S DE VIOLENCE SEXUELLE 9

PROCHAINES ÉTAPES 10

COORDONNÉES 10



Notre Ombudsman

Le Dr Benjamin Roebuck est un expert reconnu à l'échelle internationale dans le domaine de la victimologie, c'est-à-dire l'étude des effets psychologiques de la criminalité et de la relation entre les victimes et les délinquants.

Le Dr Roebuck a été nommé ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels depuis le 24 octobre 2022 et a récemment renouvelé son mandat jusqu'en avril 2026.



Avant cette nomination, il a travaillé pendant plus de 15 ans en tant que chercheur et éducateur sur les droits des victimes. Il est professeur de victimologie et de sécurité publique au « Algonquin College » depuis 2010 et est membre fondateur et titulaire de la chaire de recherche du Centre de recherche en victimologie, qui a été créé en 2020. Il a été le chercheur principal d'études explorant la résilience et le changement post-traumatique auprès de survivants de violence, de fournisseurs de services aux victimes et de personnes ayant vécu l'itinérance. Benjamin est titulaire d'un doctorat en criminologie de l'Université d'Ottawa et est coauteur de « Staying Alive While Living the Life : Adversity, Strength and Resilience in the Lives of Homeless Youth », publié par Fernwood en 2018.

Auparavant, le Dr Roebuck a siégé au conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa et à des comités axés sur la justice réparatrice, la santé mentale et la justice pour les jeunes. Il a été membre du Comité consultatif externe du Centre de soutien et d'intervention en matière d'inconduite sexuelle, qui offre un soutien aux membres actuels et anciens des Forces armées canadiennes et aux employés de la fonction publique de la Défense nationale touchés par l'inconduite sexuelle.

À Propos du Bureau

L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable de trois ans et relève directement du ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le mandat de l'ombudsman actuel se termine le 23 avril 2026.

L'ombudsman est nommé pour examiner de manière indépendante les plaintes concernant les programmes ou les services fédéraux destinés aux victimes d'actes criminels et recommander de manière impartiale des solutions ou proposer des modifications aux lois, aux programmes ou aux politiques sur des questions qui touchent les survivants d'actes criminels.

Mandat

Le mandat du BOFVAC porte exclusivement sur les questions de compétence fédérale et est le suivant :

- promouvoir l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux existants pour les victimes ;
- traiter les plaintes concernant le respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels commis par des délinquants relevant de la compétence fédérale.
- sensibiliser le personnel du système de justice pénale et les décideurs aux *besoins et aux préoccupations des victimes d'actes criminels et aux lois qui s'y appliquent, notamment en*



faisant connaître les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité en ce qui concerne les questions de compétence fédérale ;

- cerner et examiner les problèmes émergents et systémiques, y compris les problèmes liés aux programmes et aux services fournis ou administrés par le ministère de la Justice ou le ministère de la Sécurité publique, qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels ; et
- faciliter l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des aiguillages.

Le BOFVAC peut examiner les cas qui se sont produits après la création du Bureau en 2007, à moins que le ministre de la Justice et procureur général du Canada ou le ministre de la Sécurité publique ne le demande, et ne peut pas traiter des questions provinciales, comme l'indemnisation.

Rôles et pouvoirs clés

- L'ombudsman a été désigné **conseiller spécial** du ministre de la Justice. À ce titre, ils sont à la disposition du ministre pour lui offrir des points de vue, de l'information et des conseils sur les problèmes systémiques auxquels font face les victimes d'actes criminels au Canada et sur la meilleure façon de les régler.
- Le BOFVAC est un organisme fédéral indépendant du ministère de la Justice du Canada. Le budget est administré par l'entremise du ministère de la Justice et s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique global du ministère de la Justice qui consiste à assurer un système de justice pénale équitable et accessible.
- L'ombudsman a le pouvoir de demander au ministère de la Justice ou au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile une réponse concernant ses recommandations et les mesures prises ou les raisons pour lesquelles elles ne seront pas prises en compte. L'ombudsman peut soumettre la réponse aux ministres concernés si elle est inacceptable ou si elle n'est pas fournie à temps.
- Le BOFVAC valorise la collaboration et **travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Justice du Canada** pour s'assurer que nos activités appuient leurs objectifs dans la mesure du possible. Grâce à des communications ouvertes et fréquentes, le BOFVAC s'efforce d'apporter **des contributions significatives afin de mieux répondre aux besoins des victimes**. Cependant, le BOFVAC est indépendant et s'engage à faire preuve d'impartialité et d'équité dans tous ses travaux.
- Le BOFVAC entend directement les victimes et les survivants de partout au Canada et consulte largement des universitaires, des fournisseurs de services et du personnel de la justice pénale. Nous avons **accès à des renseignements essentiels** qui peuvent aider à éclairer les politiques et les lois en matière de justice pénale.

Exigences en matière de rapports

L'Ombudsman peut publier des rapports, avec ou sans recommandation, concernant tout examen ou question relevant du mandat de BOFVAC. Ces rapports peuvent être rendus publics 60 jours après



leur soumission au ministre de la Justice ou au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, selon le cas.

Chaque année, l'ombudsman est tenu de présenter un rapport annuel sur les activités du BOFVAC au ministre de la Justice. Le ministre présente ce rapport au Parlement.

Budget

L'allocation annuelle de financement du BOFVAC est de 1 410 551 \$

- 1 033 407 \$ pour les salaires
- 377 144 \$ pour les opérations et la gestion (F et E)

Le BOFVAC n'a pas connu d'augmentation budgétaire significative depuis sa création en 2007. Elle a absorbé de nouvelles responsabilités dans le cadre d'un processus officiel de traitement des plaintes instauré par la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) en 2015. Le Bureau a connu une augmentation constante et constante du travail, incluant une augmentation de 313 % du nombre de dossiers ouverts depuis 2007. Par conséquent, l'équipe peine actuellement à résoudre les problèmes soulevés tout en maintenant les standards de service. La charge de travail et la nature souvent traumatisante des dossiers ont un impact direct sur la santé psychologique de notre équipe.

Le ministère de la Justice (JUS) a reconnu nos déficits financiers et **a fourni un financement temporaire au cours des trois dernières années**. Nous sommes à la recherche d'un financement à plus long terme pour nous permettre de remplir notre mandat et de répondre à ses priorités, via le Budget supplémentaire des dépenses (C), qui a été annulé avant les élections de 2025.

- 557 644 \$ ont été versés en financement de pression pour l'exercice 2025-26
- Nous sollicitons à nouveau un financement temporaire auprès de JUS pour l'exercice 2026-27.

JUS fournit également des services d'entreprise (par exemple ressources humaines et finances) qui soutiennent les opérations quotidiennes du BOFVAC, ce qui est le cas depuis la création du Bureau.

Relations avec les intervenants

Le BOFVAC travaille avec divers partenaires, y compris des ministères et des organismes fédéraux ayant des responsabilités en matière de sécurité communautaire, de violence fondée sur le sexe, de services correctionnels et de sécurité. Nous avons un réseau complet axé sur les victimes qui peut aider le ministre à réaliser ses priorités.



Intervenants gouvernementaux

Secteur des politiques
Le Centre de la politique
concernant les victimes

Justice Canada

Ministre de la Justice
Cabinet du ministre

Recherche &
Division de la
statistique

Autres ministères

Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) - Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

Défense nationale - Grand Prévôt des Forces canadiennes

Patrimoine canadien - Plan d'action canadien de lutte contre la haine

Affaires mondiales - Services consulaires pour les Canadiens victimes de violence à l'étranger

Service Canada - L'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

Service correctionnel du Canada
Commission des libérations conditionnelles
Agence de services frontalités du Canada

Sécurité publique

Ministre de la
Sécurité publique
Cabinet du ministre

Bureau national pour les victimes
d'actes criminels GRC
La Commission civile d'examen et de
traitement des plaintes
relatives à la GRC

Service public

- Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle
- Commission sur l'avenir du sport
- Services aux victimes provinciaux

Politique

- Comités de la Chambre des communes
- Comités sénatoriaux
- Parlementaires

Nominations

- Commissaire à la protection de la vie privée
- Enquêteur correctionnel
- Commission du droit du Canada
- Ombudsmans FPTs
- Défenseur fédéral du logement

Nos cercles consultatifs

- **Cercle consultatif des Premières Nations, Inuits et Métis** : donne aux peuples autochtones leur mot à dire dans la prise de décisions, l'élaboration des politiques et les lois qui les touchent directement.
- **Cercle consultatif universitaire** : pour dialoguer avec des experts en victimologie qui se spécialisent dans le domaine de la résilience des victimes d'actes criminels, des répercussions des traumatismes et de la violence, de la promotion des droits des victimes et de la prévention de la victimisation au Canada.
- **Cercle consultatif des fournisseurs de services de première ligne (CCFSPL)** : pour dialoguer avec des experts de premières lignes travaillant dans divers secteurs des services aux victimes et dans des organismes de lutte contre la violence. Le CCFSPL facilite l'écoute des défis et des lacunes que les fournisseurs de services constatent dans l'ensemble du système de justice pénale en ce qui a trait au soutien à la guérison des victimes et à la promotion des droits des victimes au Canada.

Lois applicables

Le rôle et le mandat du BOFVAC sont décrits dans les [Conditions d'emploi de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#) et dans le [Tableau d'interprétation](#), qui comprennent également les responsabilités à l'égard du personnel, les limites des pouvoirs, les demandes d'examen, la reddition de comptes et la production de rapports, la confidentialité et la préparation des rapports et des recommandations.



Charte canadienne des droits des victimes (CCDV)

Notre travail est guidé par la [Charte canadienne des droits des victimes](#) (CCDV), quasi constitutionnelle, qui est entrée en vigueur en 2015. La CCDV prévoit des droits à l'**information**, à la **protection**, à la **participation** et au **dédommagement**, qui sont traduits en droit par les dispositions du *Code criminel* et de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#).

En vertu de la CCDV, les victimes ont le droit de déposer une plainte auprès d'un ministère ou d'un organisme fédéral si elles estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. Bien que **le BOFVAC n'est pas nommé dans la CCDV**, la plupart des plaintes qui sont portées à notre attention relèvent de notre responsabilité en fonction de notre rôle, tel qu'il est défini dans notre décret, de recevoir les plaintes concernant les actions des organismes et des ministères fédéraux. **Aucun autre organisme n'a le mandat d'examiner les plaintes des victimes** au sujet des programmes de Justice Canada, de FEGC, du SCC et de la CLCC. D'autres organismes participent au traitement des plaintes des victimes, notamment la Commission d'examen des plaintes civiles (GRC), le Centre de ressources sur l'inconduite sexuelle (MDN/FAC) et la Commission de la police militaire (MDN/FAC).

Autres instruments et outils de référence :

[Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) (LSCMLC)

[Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)

[Directives du commissaire du Service correctionnel du Canada \(SCC\)](#)

[Lignes directrices et/ou politiques de la Commission des libérations conditionnelles du Canada](#)

[Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité 2003](#)

[Code criminel](#)

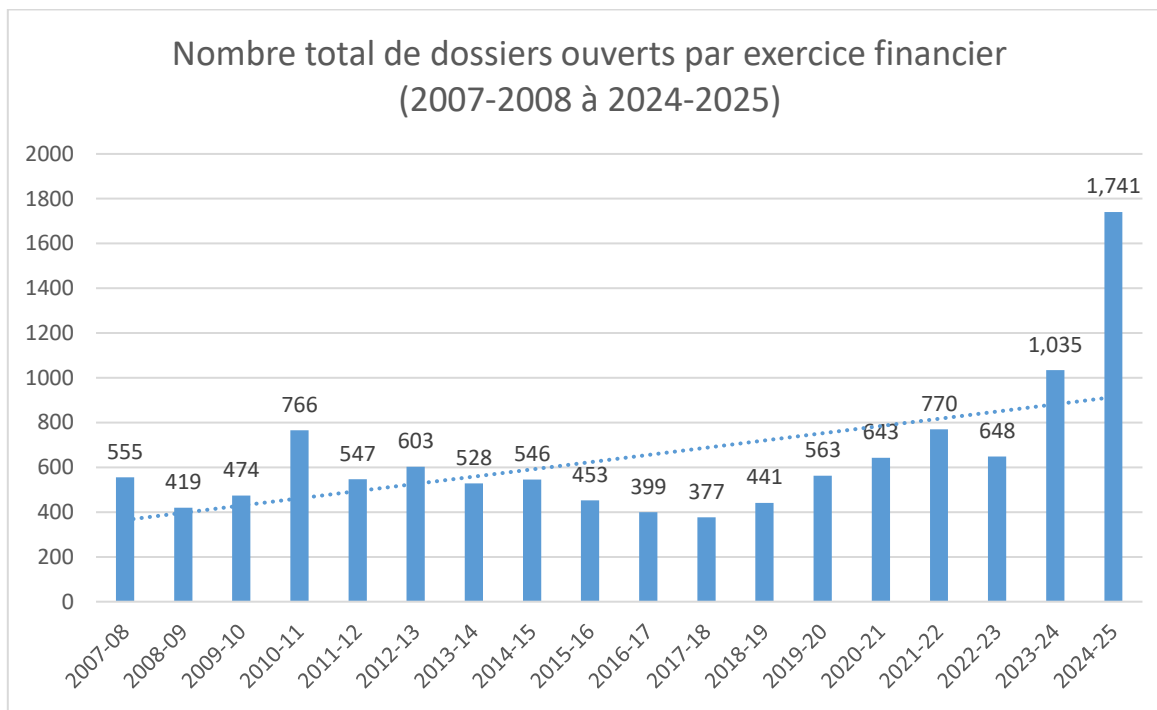
Activités du BOFVAC :

Examen des plaintes et gestion des dossiers

L'équipe d'examen des plaintes interagit directement avec les victimes d'actes criminels et les intervenants qui communiquent avec le Bureau. Le BOFVAC traite les demandes de renseignements et les plaintes des victimes au cas par cas. Ces plaintes proviennent parfois de personnes en crise et nécessitent un niveau élevé d'empathie, des compétences de désescalade et une connaissance de la communauté. Nous travaillons en étroite collaboration avec les services des victimes et des parties prenantes pour trouver des solutions réalisables et efficaces.

Si les préoccupations d'une victime ne relèvent pas du mandat du BOFVAC, l'agent d'examen des plaintes fournira les noms et les coordonnées des organismes ou des organisations les mieux placées pour aider la personne.





Enquêtes systémiques

Une partie du mandat de l'ombudsman consiste à cerner les problèmes systémiques et émergents qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels.

En mars 2024, le Bureau a lancé une **enquête systémique sur les expériences des survivantes d'agression sexuelle (ESSAS) dans le système de justice pénale**, qui reflète les préoccupations graves et de longue date du public.

- Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section priorité du présent document.

Le Bureau a également annoncé en février 2024 son intention de mener une nouvelle enquête systémique sur la **participation des victimes aux audiences du conseil de libération conditionnelle de la CLCC**, mais a été contraint de reporter ce travail en raison de contraintes financières et de ressources humaines.

- De nombreuses victimes font l'objet de longues préparations avant une audience de libération conditionnelle et ont déclaré se sentir à nouveau traumatisées et minées par des annulations répétées et de dernières minutes.
- Le Comité JUST a recommandé des améliorations au processus de libération conditionnelle afin de mieux répondre aux besoins des victimes
- Nous avons annoncé notre intention de lancer l'enquête en collaboration avec la CLCC.
- Cette enquête est suspendue en raison de nos restrictions financières.



Affaires parlementaires

Le Bureau veille à ce que les décideurs et les autres membres du personnel du système de justice pénale soient au courant des besoins et des préoccupations des victimes et a cerné les questions et les tendances importantes qui peuvent avoir une incidence négative sur les victimes. L'ombudsman fait des recommandations au gouvernement fédéral sur la façon d'améliorer ses politiques ou ses lois et fait connaître la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV).

Priorités du BOFVAC

Améliorer les droits des victimes

La *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) est une loi quasi constitutionnelle qui est entrée en vigueur le 23 juillet 2015. Il s'agissait d'une étape importante vers l'établissement de droits exécutoires pour les victimes d'actes criminels dans le système de justice canadien. Après 10 ans, il est clair que la CCDV a besoin d'être améliorée.

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes (JUST) a mené une étude qui a donné lieu au rapport de décembre 2022 intitulé « [Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels](#) ». En réponse, nous avons publié un rapport intitulé « [Digne d'information et de respect](#) » qui comprend 14 recommandations fondées sur des commentaires de victimes, de survivants, de défenseurs et d'experts.

En 2024, l'ombudsman a écrit une [lettre ouverte](#) demandant au gouvernement du Canada de renforcer la CCDV. Il a également été publié dans le [Hill Times](#). Certaines recommandations nécessitent des modifications législatives, mais d'autres sont des choix d'adopter des pratiques exemplaires plutôt qu'une conformité minimale – un simple passage des obligations aux opportunités.

Le Bureau a soumis un **rapport d'étape pour le 10e anniversaire de la CCDV** au Cabinet du ministre à l'automne 2025. Le rapport « [Tenir les promesses de la Charte canadienne des droits des victimes : Rapport d'étape décennal](#) » a été rendu public le 26 janvier 2026.

Dignes d'être informées et respectées
Réponse du BOFVAC au Rapport du Comité JUST
Améliorer le soutien aux victimes
d'actes criminels

14
RECOMMANDATIONS

1 Fournir automatiquement des informations aux victimes	2 Mieux utiliser les déclarations de la victime et les déclarations au nom d'une collectivité	3 Rendre les droits des victimes exécutoires comme les droits des délinquants	4 Permettre une plus grande flexibilité pour que la voix des victimes soit entendue
5 Élaborer des normes nationales	6 Inclure l'exécution des restitutions dans les normes nationales	7 Créer un groupe de travail chargé de recueillir des données sur les victimes	8 Coordonner le soutien entre les administrations
9 Investir dans les services aux victimes	10 Informer les victimes des ordonnances de non-publication et simplifier le processus de révocation	11 Consentement des victimes autochtones requis pour audiences adaptées à la culture demandées par délinquants non autochtones	12 Assurer un financement constant de la justice réparatrice
13 Limiter le nombre d'annulations d'audiences de libération conditionnelle permises	14 Investir dans le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels pour une plus grande efficacité et pour renforcer son mandat		

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels / Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime

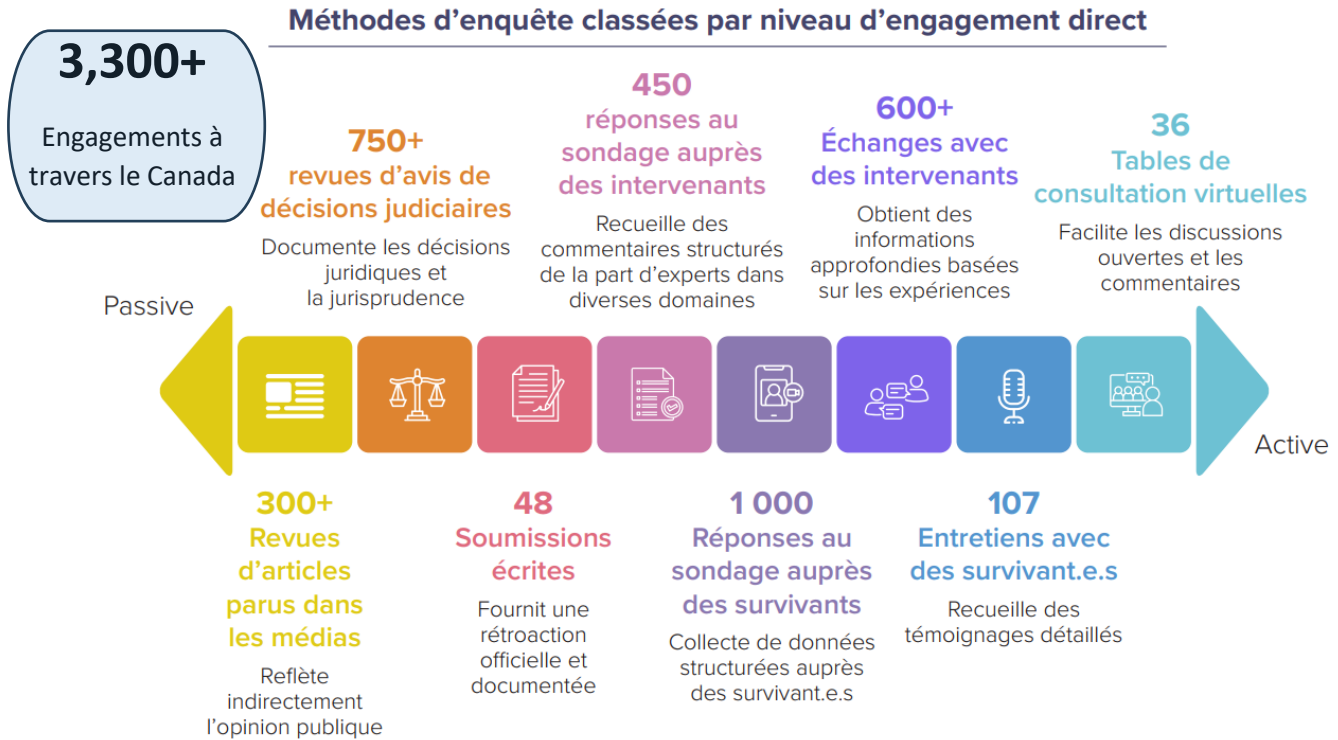
Canada



Enquête systémique sur le traitement des survivant.e.s de violence sexuelle

Le 11 mars 2024, le BOFVAC a lancé une enquête systémique nationale sur la façon dont les survivantes de violence sexuelle sont traitées dans le système de justice pénale.

L'enquête a donné lieu à de vastes activités de sensibilisation et de consultation auprès de survivants et d'autres experts, intervenants, ministères et professionnels du système de justice, en appliquant une perspective intersectionnelle pour répondre à diverses expériences et besoins.



Le [rapport final, publié le 19 novembre 2025](#), propose des recommandations concrètes pour intégrer une approche informée sur le traumatisme et centrée sur la victime dans le système de justice pénale, incluant des recommandations pour réduire les retards en renforçant les droits des victimes. La moitié des recommandations du rapport ont été intégrées au projet de loi C-16, la *Loi visant à protéger les victimes*. L'Ombudsman continue de collaborer avec les responsables de la JUS concernant cette législation et demandera une réponse de la direction de la JUS indiquant quelles mesures sont envisagées ou entreprises concernant les recommandations de ses rapports récents et/ou explique pourquoi les mesures recommandées ne seront pas prises.



Prochaines étapes

L'ombudsman organisera **une réunion avec la sous-ministre** dans les semaines à venir afin d'aligner les priorités, de discuter de la demande de pression budgétaire du BOFVAC et d'opportunités de collaboration pour renforcer les droits des victimes.

Coordonnées

Téléphone (sans frais) : 1-866-481-8429 / 613-954-1651

Courriel : victim@dabord@ombudsman.gc.ca

Site web : www.victim@dabord.gc.ca

Nom	Titre	Courriel
Benjamin Roebuck	Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	benjamin.roebuck@ombudsman.gc.ca
Taylor Beaupré	Adjointe exécutive à l'Ombudsman et à la directrice exécutive	taylor.beaupre@justice.gc.ca
Cindy Evers	Directrice exécutive	cindy.evers@justice.gc.ca
Pamela Arnott	Avocate générale	pamela.arnott@ombud.gc.ca
Marie-Claude Gagné	Gestionnaire, Communications	marie-claude.gagne@ombud.gc.ca

